

SARDINES.

Un voyageur américain donne les détails suivants sur l'industrie de la sardine, telle qu'elle est exploitée à Pontaven, sur la côte de la Bretagne.

Certains jours, dit-il, il y a ici jusqu'à 1200 bateaux de pêche qui attendent le passage de la sardine; qui a son arrivée ici, dans son voyage vers le nord, a atteint une bonne grosseur pour la pêche et la mise en boîte. Les bateaux sont longs d'environ trente pieds, et complètement ouverts sauf un demi pont à l'arrière; ils portent deux mats armés de manière à pouvoir être démontés en un clin d'œil. Le filet employé a vingt pieds de long et est large de six à huit pieds; l'un des bords est garni de plombs et l'autre de morceaux de liège de sorte que, mis à l'eau en arrière du bateau, il se tient debout dans l'eau. C'est dans cette position qu'il est remorqué par le bateau. Le capitaine monté sur le demi-pont à l'arrière avec un baquet rempli d'un appât appelé "rou" et qui consiste en frai de morue, examine avec soin la mer. Sitôt qu'il aperçoit le scintillement d'écaillés qui indique un banc de sardines, il jette un peu d'appât d'un côté du filet; les sardines montent pour le manger. C'est le moment critique. Le pêcheur jette alors une autre poignée d'appât de l'autre côté du filet; les sardines se précipitent pour y arriver et, rencontrant les mailles du filet, elles s'y accrochent. Il n'y a plus qu'à les hisser à bord.

Quelquefois, quand la sardine est abondante, on ne prend pas le temps de retirer le filet: on le replie en cercle, on l'attache à une bouée et on le laisse là pour recommencer avec un autre filet.

La sardine est très délicate et la main un peu dure du pêcheur pourrait la détériorer; aussi on monte tout simplement le filet à bord et on le secoue pour faire tomber le poisson dans la cale du bateau où il reste jusqu'à la rentrée au port. Là on le compte et on le met dans des paniers contenant deux cents poissons chacun, ces paniers sont plongés deux ou trois fois dans l'eau pour nettoyer le poisson et le débarrasser des écaillés détachées et autres débris.

À l'arrivée à la fabrique on étend la sardine sur des tables longues et basses des deux côtés desquelles des femmes se tiennent, armées d'un couteau court, qui enlèvent les entrailles et la tête et jettent la partie comestible dans les saloirs. La sardine reste deux heures au saloir, puis on la met de nouveau dans des paniers où elle prend un bain d'eau de mer, sous une pompe. On la fait sécher ensuite en plein air sur des grilles en fil de fer. Lorsqu'elle commence à se racoquiller, on l'emporte dans la salle à l'huile où quatre ou cinq bassins d'huile bouillent continuellement. Chaque grille avec sa charge de poisson est plongée pendant une minute dans l'huile bouillante, puis on laisse égoutter. On assortit le poisson suivant sa

grosseur et on le place avec soin dans des boîtes de fer blanc.

Lorsqu'une boîte est pleine, on la remplit d'huile les interstices et on la passe au soudage. Après le soudage on perce un trou dans le couvercle pour laisser sortir l'air qui aurait pu y rester et on rebouche immédiatement le trou avec de la soudure, puis on place les boîtes dans une grande clairvoie en fer que Ton descend dans un bassin rempli d'eau bouillante. S'il reste encore de l'air de la boîte, cet air fera éclater le couvercle ou bien ouvrir la soudure; et on pourra réparer l'erreur avant le paquetage final dans les caisses de bois qui les transportent d'un bout à l'autre du monde civilisé.

Renseignements Commerciaux

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La société "E. Marcell & Co." Eugène Marcell et M^{me} veuve Edouard Marcell, forgerons, Montréal, a été dissoute le 7 février 1893.

La société F. "Leclerc & Co." Louis Leclerc et Francis Leclerc, barbiers-coiffeurs, Montréal, a été dissoute le 2 mai 1892.

La société "Ste-Marie & Wright" Oswald Ste-Marie et Edmond Montague Wright, huiles et graisses, Montréal, a été dissoute le 2 février 1893.

La société "Vidal & Lesage" Onésime Alph. Vidal et Louis Lesage, entrepreneur, Montréal, a été dissoute le 3 janvier 1893.

La société "Lanthier & Compagnie" fourrures, etc., Montréal, F. X. Lanthier et Adolphe Plessis Bélair, a été dissoute le 1er février 1893.

La société "La Compagnie du Petit Journal" Jos. A. Leprohon, Ant. Lassonde et Ernest de Ridder, a été dissoute le 21 janvier 1893.

La société "André Brisset & Fils" André Brisset et Paul Brisset, négociants, Montréal, a été dissoute le 1er février 1893.

La société "Bowes & McWilliams" fruits, etc., Montréal, Archibald Bowes et John McWilliams, a été dissoute le 1er décembre 1892.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"Labrèche & Ouimet" entrepreneurs menuisiers, Montréal. Joseph Labrèche et Jos Alphonse Ouimet. Depuis le 1er novembre 1892.

"Cusson & Fils" entrepreneurs, Mile-End. François Xavier et Wilfrid Cusson. Depuis le 9 décembre 1892.

"Marlatt & Armstrong," tanneurs et marchands de cuirs, Montréal. Stafford D. Marlatt et Christophe Armstrong et Cecil Gustanes Marlatt, tous de Oakville, Ontario, et William Davidson, de Montréal. Depuis le 3 janvier 1893.

"Pratt & Young" marchands tailleurs, Montréal. Aringo J. Pratt et Duneau A. Young. Depuis le 1er février 1893.

"Beers & Finlayson" grains et farine, Montréal. Donald N. Beers et Duncan J. Finlayson. Depuis le 10 décembre 1892.

"Phil. Desroches & Cie" hôteliers etc, Montréal. Philémon Desroches et Honoré Peltier. Depuis le 1er février 1893.

"The Waverly Livery Boarding Stable," Montréal. Daniel McConnell et Dominick Anlow. Depuis le 2 janvier 1893.

"John Osborn Son & Cie" marchands, Montréal. Charles Spencer Osborn, de Brooklyn, Wm Osborn et Robert Arthur Osborn de New-York. Depuis le 3 janvier 1893.

"Lee Bros," provisions etc., Montréal, Albert et Cornelius Lee, depuis le 1er décembre 1892.

"The Eugène F. Phillips, Electrical Works, (limited) constituée par Lettres Patentes du 27 juin 1889, Montréal, John Carroll, secrétaire-trésorier.

"André Brisset & fils," importateurs, Montréal, André Brisset père, André Brisset fils et Paul Brisset, depuis le 1er février 1893.

"Francis Martin & Co," restaurateurs, Montréal, Francis Martin et William McClynn, depuis le 5 février 1893.

"Berlinguet & Leprehon," sculpteurs, Montréal, George Berlinguet et Achille Leprehon, depuis le 9 février 1893.

"Joseph Riendeau & fils," charretiers et entrepreneurs, Maisonneuve, Joseph Riendeau père et Joseph Riendeau fils; depuis le 2 janvier 1893.

"D. Larivière & Cie," épiciers, Montréal, Émeri F. Larivière et Philias Larivière; depuis le 27 janvier 1893.

"Papineau & Archambault," plombiers, Montréal, Vincent Papineau et Amédée Archambault; depuis le 25 décembre 1892.

"Loiseau & Cie," biscuits etc, Montréal, Guillaume Adolphe Masson et Ovide St-Germain; depuis le 1er février 1893.

"A. Martha & Cie," manufacturiers, Montréal, Alberic Mantha, Jean B. Mantha fils et Onézime Lefebvre; depuis le 1er janvier 1893.

DEMANDES DE SÉPARATION DE BIENS.

Madame Marie Tétraut épouse de M. Isaac Séguin, carrossier, de St-Antoine Abbé.

Madame Délina Morin, épouse de M. Adélaré Lanthier, chapelier, de Montréal.

Madame Marie Aglaée Massé, épouse de M. Amédée Fréchette, hôtelier de St-Césaire.

Madame Joséphine Allard, épouse de M. Olivier Bélanger, messenger, de Québec.

DIVIDENDES DE FAILLITES.

Dans l'affaire de Fortin & Cie., de St-Prime, premier et dernier dividende payable à partir du 27 février, V. E. Paradis, curateur.

Dans l'affaire de J. A. Langlais, de Québec, premier dividende de 20 p. c. payable à partir du 26 février. D. Arcand, curateur.

Dans l'affaire de M. Cléophas St-Jean, de Montréal, premier et dernier dividende, payable à partir du 27 février. Chs. Desmarceau, curateur.

Dans l'affaire M. J. A. Naud, de Montréal, premier dividende, payable à partir du 27 février. Kent & Turcotte, curateurs.

Dans l'affaire de A. H. Bernier, de l'Isle Verte, premier dividende, payable à partir du 27 février. H. O. Bédard, curateur.

CURATEURS

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de A. Crawford, de Québec.

M. H. A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de M. J. A. Ouellet, du Bic.

M. Chas. Desmarceau a été nommé curateur à la faillite de M. Daniel Pâquette, de St-Elphège.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de M. Thomas Jobin, de Sorel.

M. Chas. Desmarceau a été nommé

curateur à la faillite de MM. Ducharme et Noël, de Capelton.

M. F. O. Fréchette a été nommé curateur à la faillite de M. Téléphore Michaud, de St Gabriel de Brandon.

MM. Bilodeau & Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de M. Thomas Champagne, de Sorel.

M. A. A. Taillon a été nommé curateur à la faillite de M. Jules Poulin.

M. Charles Desmarceau a été nommé curateur à la faillite de M. Henry McDonald, de Montréal.

MM. Kent & Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de M. Alphonse David, de Montréal.

M. David Yuile a été nommé curateur à la faillite de MM. Douglas & Mc-Niece, de Montréal.

MM. Bilodeau & Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de M. Jos. Aimé Riopel, de Montréal.

M. Geo. Paré a été nommé curateur à la faillite de M. Victor Riboulet, de Montréal.

FAILLITES.

Drummondville.—M. Etienne Métivier, magasin général, a fait cession de ses biens.

Sorel.—M. Thomas Champagne, marchand, a fait cession de ses biens.

Bic.—M. J. A. Ouellette, magasin général, a fait cession de ses biens.

St-Gabriel de Brandon.—M. Téléphore Michaud, magasin général, a fait cession de ses biens.

St-Flavie.—M. Etienne Levesque, magasin général, a fait cession de ses biens.

Chambly canton.—M. Auguste Breux, commerçant, étant absent du pays, ses créanciers sont convoqués pour le 25 février.

Arthabaska station.—M. Etienne Métivier, chaussures, est en difficultés.

Montréal.—M. Auguste Demers, épiciers en gros, a fait cession de ses biens. Passif, environ \$10,000.

Assemblée des créanciers le 23 février. M. Henri Jacques Dreyfus, meubles, etc., a fait cession de ses biens. Passif environ \$4,000.

Assemblée des créanciers le 21 février. M. J. M. Valois, libraire, déjà noté, a fait cession.

Passif environ \$65,000.

Assemblée des créanciers le 21 février.

MM. J. Esdras Hébert et Stanislas Bazinet, nouveautés, ont fait cession de leurs biens.

Passif environ \$15,000.

Assemblée des créanciers le 20 février.

Le Congrès des Agriculteurs
A QUEBEC

Les Ecoles d'agriculture ont été l'objet d'attaques et de critiques nombreuses. On leur reproche encore aujourd'hui de former tout autre chose que des cultivateurs: à ce reproche quelques-uns seraient parfaitement en droit de répondre: "Ce n'est pas ma faute, si les élèves qui me demandent l'enseignement n'éprouvent aucun goût pour l'agriculture et suivent de préférence une autre carrière."

La vérité est, cependant, que dans ces écoles, l'enseignement technique n'est peut-être pas suffisamment développé, et que la pratique ne s'y associe pas avec la théorie dans des proportions suffisantes. Il y a encore une autre raison, c'est le peu d'ardeur des élèves pour l'étude et le travail intellectuel. Ajoutez à cela l'absence d'émulation et vous avez un ins-